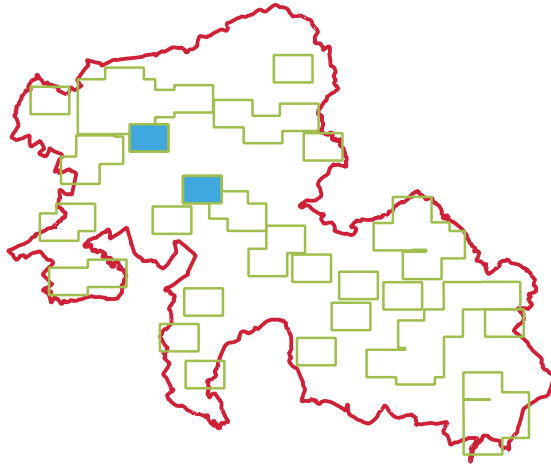
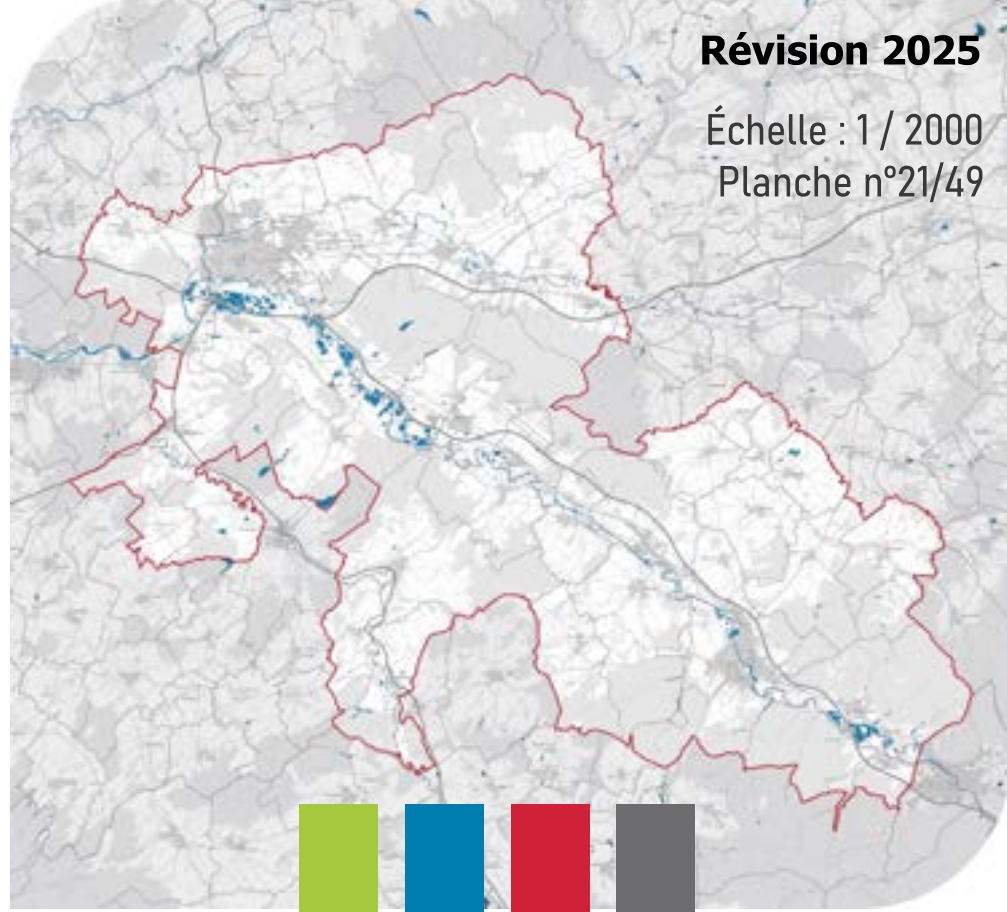


Communes concernées :

-Laronge (Mondon)
-Moncel-lès-Lunéville (Mondon)



Plan local d'Urbanisme intercommunal



Lecture des valeurs en pourcentages : x % de la surface du territoire de la commune se trouve sur cette planche.
Les plans à l'échelle 1/5000 couvrent la totalité du territoire intercommunal.



Règlement graphique

- Zone urbaine
- Zone à urbanisation ouverte
- Zone à urbanisation fermée
- Zone agricole
- Zone naturelle ou forestière

Cadastre

- Parcelles
- Bâtiments

Modification de zonage apportée

- Classement des parcelles 080141, 080184, 080185, 080266, 080423, 080447, 080427, 080430, 080426, 080227 et 080462 en IAUx (ferme Muller)
- Suppression de la zone dédiée à la desserte ferroviaire en raison de son opérationnalité au-delà de 2010

Prescription ponctuelle

- Bâtiments d'habitations existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (16 02)

Prescription linéaire

- Règles d'implantation des constructions (10m des cours d'eau) (15 00)

Voies, chemins à conserver et à créer (24 00)

Prescription surfacique

- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques (02 02 inondation)
- Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (07 04)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) (16 03)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (18 00)
- Hauteur maximale (39 02)

